



# Convention relative aux droits des personnes handicapées

Distr. générale  
4 janvier 2022  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

## Comité des droits des personnes handicapées

Vingt-sixième session

7-25 mars 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire annoté

### Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions d'organisation.
3. Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les vingt-cinquième et vingt-sixième sessions du Comité.
4. Soumission de rapports par les États parties en application de l'article 35 de la Convention.
5. Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention.
6. Adoption de listes de points concernant les rapports des États parties.
7. Coopération avec les autres organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations de personnes handicapées et d'autres organismes compétents.
8. Observations générales.
9. Méthodes de travail du Comité.
10. Activités relevant du Protocole facultatif se rapportant à la Convention.
11. Réunions futures.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport de la vingt-sixième session.

### Annotations

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur du Comité, l'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire de chaque session, sauf s'il y a lieu d'élire des membres du Bureau en application de l'article 20. En vertu de l'article 10, le Comité peut modifier son ordre du jour en cours de session et, s'il y a lieu, ajouter, ajourner ou supprimer des points.

L'ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session a été établi par le Secrétaire général, en consultation avec la Présidente du Comité, conformément à l'article 8 du Règlement intérieur.



## 2. Questions d'organisation

La vingt-sixième session du Comité se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève, dans la salle XVII du Palais des Nations, du 7 au 25 mars 2022. La session s'ouvrira le lundi 7 mars à 10 heures. Un représentant ou une représentante du Secrétaire général ouvrira la session.

Conformément à l'article 29 du Règlement intérieur, les séances du Comité sont publiques, à moins que le Comité n'en décide autrement.

Le Comité examinera les questions relatives à l'organisation des travaux de la vingt-sixième session, notamment l'adoption de son programme de travail.

## 3. Rapport de la Présidente sur les activités menées entre les vingt-cinquième et vingt-sixième sessions du Comité

Le Comité examinera le rapport de la Présidente sur les activités menées entre les vingt-cinquième et vingt-sixième sessions.

## 4. Soumission de rapports par les États parties en application de l'article 35 de la Convention

Le Comité sera informé des rapports reçus des États parties en application de l'article 35 de la Convention. À la date de publication du présent ordre du jour provisoire, le Comité avait reçu les rapports ci-après, qui étaient en attente d'examen :

<i>État partie</i>	<i>Attendu en</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Cote</i>
Afghanistan	2014	1 <sup>er</sup> décembre 2020	<a href="#">CRPD/C/AFG/1</a>
Allemagne	2019	25 septembre 2019	<a href="#">CRPD/C/DEU/2-3</a>
Andorre	2016	30 mars 2017	<a href="#">CRPD/C/AND/1</a>
Angola	2016	26 janvier 2017	<a href="#">CRPD/C/AGO/1</a>
Argentine	2018	2 octobre 2018	<a href="#">CRPD/C/ARG/2-3</a>
Arménie	2020	14 septembre 2020	-
Autriche	2019	17 octobre 2019	-
Azerbaïdjan	2019	17 décembre 2019	<a href="#">CRPD/C/AZE/2-3</a>
Bahreïn	2013	12 octobre 2017	<a href="#">CRPD/C/BHR/1</a>
Bélarus	2018	28 décembre 2018	<a href="#">CRPD/C/BLR/1</a>
Belgique	2019	14 avril 2020	-
Bénin	2014	5 septembre 2018	<a href="#">CRPD/C/BEN/1</a>
Bosnie-Herzégovine	2020	20 octobre 2020	-
Burkina Faso	2011	30 novembre 2018	<a href="#">CRPD/C/BFA/1</a>
Burundi	2016	3 décembre 2021	-
Chine	2018	31 août 2018	<a href="#">CRPD/C/CHN/2-3</a>
Hong Kong (Chine)	2018	31 août 2018	<a href="#">CRPD/C/CHN-HKG/2-3</a> et <a href="#">CRPD/C/CHN-HKG/2-3/Corr.1</a>
Macao (Chine)	2018	31 août 2018	<a href="#">CRPD/C/CHN-MAC/2-3</a>
Colombie	2021	9 juin 2021	-
Costa Rica	2018	3 avril 2020	-

<i>État partie</i>	<i>Attendu en</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Cote</i>
Danemark	2019	25 avril 2020	<a href="#">CRPD/C/DNK/2-3</a>
Égypte	2010	4 février 2020	-
État de Palestine	2016	14 juin 2019	<a href="#">CRPD/C/PSE/1</a>
Finlande	2018	9 août 2019	<a href="#">CRPD/C/FIN/1</a>
Géorgie	2016	19 juillet 2018	<a href="#">CRPD/C/GEO/1</a>
Ghana	2014	5 juin 2018	<a href="#">CRPD/C/GHA/1</a>
Îles Marshall	2017	22 août 2019	<a href="#">CRPD/C/MHL/1</a>
Indonésie	2013	3 janvier 2017	<a href="#">CRPD/C/IDN/1</a>
Irlande	2020	8 novembre 2021	-
Islande	2018	5 mai 2021	-
Israël	2014	18 mai 2017	<a href="#">CRPD/C/ISR/1</a>
Kazakhstan	2017	9 juin 2017	<a href="#">CRPD/C/KAZ/1</a>
Kiribati	2015	12 février 2019	<a href="#">CRPD/C/KIR/1</a>
Lettonie	2020	17 septembre 2021	-
Libéria	2014	1 <sup>er</sup> octobre 2019	<a href="#">CRPD/C/LBR/1</a>
Lituanie	2020	15 février 2021	-
Malawi	2011	16 février 2017	<a href="#">CRPD/C/MWI/1-2</a>
Maldives	2012	8 octobre 2018	<a href="#">CRPD/C/MDV/1</a>
Mali	2010	24 juin 2019	<a href="#">CRPD/C/MLI/1</a>
Maurice	2020	2 octobre 2020	-
Mauritanie	2014	31 janvier 2017	<a href="#">CRPD/C/MRT/1</a>
Monaco	2019	18 octobre 2019	<a href="#">CRPD/C/MCO/1</a>
Mongolie	2019	13 novembre 2019	<a href="#">CRPD/C/MNG/2-3</a>
Mozambique	2014	3 janvier 2020	<a href="#">CRPD/C/MOZ/1</a>
Namibie	2010	1 <sup>er</sup> mai 2020	-
Nicaragua	2010	8 mai 2019	<a href="#">CRPD/C/NIC/1</a>
Nicaragua	2013	8 mai 2019	<a href="#">CRPD/C/NIC/2</a>
Nicaragua	2017	8 mai 2019	<a href="#">CRPD/C/NIC/3</a>
Nigéria	2012	26 mars 2021	-
Nouvelle-Zélande	2019	8 mars 2019	<a href="#">CRPD/C/NZL/2-3</a>
Pakistan	2013	18 octobre 2019	<a href="#">CRPD/C/PAK/1</a>
Palaos	2015	2 février 2018	<a href="#">CRPD/C/PLW/1</a>
Panama	2021	29 septembre 2021	-
Paraguay	2019	19 mars 2019	-

<i>État partie</i>	<i>Attendu en</i>	<i>Reçu le</i>	<i>Cote</i>
Pays-Bas	2018	13 juillet 2018	<a href="#">CRPD/C/NLD/1</a>
Pérou	2018	7 septembre 2018	<a href="#">CRPD/C/PER/2-3</a>
République de Corée	2019	8 mars 2019	<a href="#">CRPD/C/KOR/2-3</a>
République de Moldova	2020	28 octobre 2020	-
République populaire démocratique de Corée	2019	19 décembre 2018	<a href="#">CRPD/C/PRK/1</a>
Sierra Leone	2012	29 août 2020	-
Singapour	2015	30 juin 2016	<a href="#">CRPD/C/SGP/1</a>
Slovaquie	2020	30 septembre 2020	-
Sri Lanka	2018	18 octobre 2019	-
Suède	2019	25 novembre 2019	-
Togo	2013	4 août 2016	<a href="#">CRPD/C/TGO/1</a>
Trinité-et-Tobago	2017	9 juin 2021	-
Tuvalu	2016	9 mars 2018	<a href="#">CRPD/C/TUV/1</a>
Ukraine	2020	5 octobre 2020	-
Viet Nam	2017	4 avril 2018	<a href="#">CRPD/C/VNM/1</a>
Zambie	2012	19 septembre 2017	<a href="#">CRPD/C/ZMB/1</a>

#### **5. Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 35 de la Convention**

À sa vingt-sixième session, le Comité examinera les rapports initiaux de la Jamaïque, de la République bolivarienne du Venezuela et de la Suisse ainsi que les rapports valant deuxième et troisième rapports périodiques de la Hongrie, du Mexique et de la Tunisie.

Selon l'usage et conformément à l'article 41 du Règlement intérieur, le Secrétaire général a informé les Parties concernées des dates prévues pour l'examen de leur rapport. Un calendrier d'examen des rapports figurera dans le programme de travail provisoire, qui sera disponible sur la page web du Comité.

#### **6. Adoption de listes de points concernant les rapports des États parties**

Le Comité adoptera des listes de points concernant des rapports initiaux. Il adoptera également des listes de points établies avant la soumission des rapports, dans le cadre de la procédure simplifiée de présentation des rapports.

#### **7. Coopération avec les autres organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations de personnes handicapées et d'autres organismes compétents**

Le Comité débatera des moyens de renforcer sa coopération avec les organes des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales, notamment les organisations de personnes handicapées, et d'autres organismes compétents, afin de mieux promouvoir et protéger les droits des personnes handicapées, et notamment de promouvoir les droits des femmes et des filles handicapées et l'autonomisation de celles-ci. Des représentant(e)s de ces organes, institutions, organisations et organismes pourront intervenir devant le Comité.

**8. Observations générales**

Le Comité poursuivra ses travaux de rédaction d'une observation générale sur l'article 27 de la Convention, relatif au droit des personnes handicapées au travail et à l'emploi. Il examinera les progrès accomplis par le groupe de travail chargé de rédiger des directives sur la désinstitutionnalisation des personnes handicapées, y compris dans les situations d'urgence ; directives qui viendront compléter l'observation générale n° 5 (2017) sur l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société.

**9. Méthodes de travail du Comité**

Le Comité examinera ses méthodes de travail.

**10. Activités relevant du Protocole facultatif se rapportant à la Convention**

Le Comité examinera les communications soumises au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention. Il examinera également les questions touchant aux enquêtes menées au titre du Protocole facultatif.

**11. Réunions futures**

Le Comité sera informé de tout fait nouveau concernant l'organisation de ses réunions à venir. Il réfléchira également à l'organisation de ses futurs travaux.

**12. Questions diverses**

Les membres examineront, si nécessaire, toute autre question intéressant les travaux du Comité.

**13. Adoption du rapport de la vingt-sixième session**

Conformément à l'article 38 *bis* du Règlement intérieur, le Comité voudra peut-être examiner et adopter le rapport de sa vingt-sixième session.

---